Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

PUBLICATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2024
« Agente de détention / Agent de détention »

Session d'examen 2024

Examens écrits (Epreuve 1 et épreuve 2 de l'examen)	27 août 2024 Espace Gruyère, Bulle
Thème central épreuve 2 de l'examen	Domaine compétences opérationnelles 1/A : Accompagnement et encadrement des personnes détenues
Epreuve orale/pratique (Epreuve 3 de l'examen)	03 au 13 septembre 2024 Hôtel Holiday Inn Westside, Berne
Délai d'inscription	du 15 février 2024 jusqu'au 3 mai 2024
Inscription	Organe responsable des examens Av. Beauregard 11, 1700 Fribourg www.efsp.ch (inscription en ligne)
Admission à l'examen	20 mai 2024
Convocation à l'examen	15 juillet 2024
Dépôt d'une demande de retrait jusqu'au	1er juillet 2024

Frais d'examen
Les membres du personnel d'établissements de privation de liberté pour lesquels le Canton verse des contributions à l'organe responsable sont exonérés de la taxe d'examen.

Tous les autres candidats reçoivent, avec la décision concernant l'admission à l'examen professionnel fédéral, une invitation à payer la taxe d'examen assortie d'un délai de paiement. L'admission est confirmée sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais.
La taxe d'examen s'élève à CHF 2'000.00.

Etat février 2024. Sous réserve de modification : commission d'examen